

## González Cabal, María del Carmen (Équateur)

[Original: espagnol]

### Exposé des qualifications

*Exposé présenté par le Gouvernement équatorien au sujet de la candidature de Mme María del Carmen González Cabal à l'un des sièges vacants de juge à la Cour pénale internationale, au titre de la Liste B, conformément à la résolution ICC-ASP/3/Res.6 du 10 septembre 2004.*

La candidate de l'Équateur, Mme María del Carmen González Cabal, est une avocate et une diplomate qui jouit d'un immense prestige moral, intellectuel et académique. Elle est titulaire d'un diplôme en sciences sociales et politiques. En 1981, elle a obtenu le diplôme de docteur en droit et d'avoué devant les tribunaux de la République et, depuis lors, elle est membre de l'Association du Barreau de Quito. Mme González Cabal est membre de la carrière diplomatique équatorienne depuis 30 ans.

À l'université, Mme González Cabal a travaillé à titre bénévole dans les Services du conseil juridique gratuits fournis par l'Université catholique de l'Équateur et a fourni une assistance à la communauté d'agriculteurs de Guamote, dans la province équatorienne de Chimborazo. Elle a également milité en faveur de l'égalité des femmes. Depuis lors, elle entretient d'étroites relations avec les milieux universitaires et les organisations qui s'occupent des questions sociales en Équateur ainsi que dans certaines des villes où elle a représenté son pays en qualité de membre des missions diplomatiques de l'Équateur, notamment à Vienne, à Brasilia, à San Salvador, à Buenos Aires, à Managua et à La Haye.

Pendant l'année universitaire 1981 - 1982, Mme González Cabal a suivi le cours d'introduction à la carrière diplomatique à l'*Instituto Rio Branco*, académie diplomatique du Ministère des affaires étrangères de la République fédérative du Brésil. En 1988, elle a suivi un cours de droit international public à l'Institut de recherche et de relations internationales de Florence (Italie). En 1990, elle a suivi des cours sur les droits de l'homme offerts par l'Office des Nations Unies à Genève ainsi qu'un programme de formation aux droits de l'homme offert par l'Université de Strasbourg (France). En 1997, Mme González Cabal a obtenu un diplôme de maîtrise en relations internationales de l'Université de Brasilia, où elle a défendu une thèse traitant des garanties offertes par le droit international public et du règlement pacifique des conflits. En 2007, elle a suivi un cours d'été de droit pénal international organisé par le Centre Grotius et l'Université de Leiden.

L'Équateur présente la candidature de Mme González Cabal au poste de juge à la Cour pénale internationale au titre de la Liste B étant donné sa vaste expérience des questions de droit international. Entre 1979 et 1980, elle a été Directrice générale des affaires sociales du Ministère des affaires étrangères, fonctions qui l'ont mise en contact avec différentes organisations nationales et internationales s'occupant des droits de l'homme, des affaires humanitaires, des stupéfiants, du droit de la famille et de la problématique hommes-femmes. En 1985, Mme González Cabal a été représentante de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, et elle s'est occupée de questions comme les droits de l'homme, les handicapés, l'égalité entre les sexes, les réfugiés, la famille et d'autres questions semblables. En 1988, elle a été membre de la délégation équatorienne à la première Conférence mondiale sur le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, et a représenté l'Équateur à la Commission pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1990.

Entre 1990 et 1992, Mme González Cabal a été Directrice du Département des affaires sociales du Ministère des affaires étrangères de l'Équateur et, à ce titre, a collaboré avec différentes organisations nationales et internationales dans des domaines comme les droits de l'homme, les affaires humanitaires, les stupéfiants, le droit de la famille et la problématique hommes-femmes.

En 2001, Mme González Cabal a été Coordonnatrice nationale de la dixième Conférence d'épouses de chefs d'État et de gouvernement des Amériques. Cette conférence, consacrée aux problèmes des adolescents dans les Amériques, avait pour but d'évaluer le fonctionnement des mécanismes de services consultatifs mis en place au cours des dix années précédentes. Les participants ont procédé à un échange de vues afin d'essayer de trouver des solutions aux problèmes sociaux et humanitaires qui affectent les enfants, les femmes et les personnes âgées dans les Amériques. À l'issue de la conférence, il a été adopté un Plan d'action en faveur des adolescents.

En 2002, Mme González Cabal a été conseillère de l'Institut national de l'enfant et de la famille (INNFA) et chargée de mettre en œuvre le Plan d'action élaboré par la conférence susmentionnée. Ce plan d'action portait sur des questions comme l'éducation, la santé, la formation professionnelle, le comportement social et la participation des citoyens. Les questions liées à la violence au foyer et à l'égalité des sexes étaient également inscrites à l'ordre du jour de l'Institut.

En 2001 et 2002, Mme González Cabal a parrainé et a fondé un projet intitulé "Laboratoires d'entreprises scolaires", réalisé en Équateur sous l'égide de l'Organisation des États américains. Ce projet a par la suite été lancé au Nicaragua avec l'appui de la Chambre de commerce Nicaragua-États-Unis.

Pendant la période 2003 - 2005, Mme González Cabal a été Ambassadrice de l'Équateur au Nicaragua et s'est occupée surtout de problèmes liés à la traite de personnes, ce qui l'a conduit à avoir des contacts étroits avec le système pénitentiaire nicaraguayen et les détenus équatoriens. Sa collaboration avec l'Assemblée nationale et le Gouvernement de la République du Nicaragua a facilité la solution des problèmes juridiques des migrants en situation irrégulière en provenance de l'Équateur ainsi que d'autres pays.

Compte tenu de l'importance de l'équilibre entre la paix et la justice qui est reflété dans le Traité de Rome, il y a lieu de relever tout particulièrement que Mme González Cabal jouit d'une longue expérience des pourparlers de paix. En fait, en 1995, elle a été membre de la délégation équatorienne aux pourparlers de paix entre l'Équateur et le Pérou qui ont eu lieu à Rio de Janeiro et à Brasilia et qui ont débouché sur la Déclaration de paix d'Itamaraty le 17 février 1995. Cette déclaration a marqué le début du processus de détente entre les deux pays.

La même année, Mme González Cabal a fait partie de la délégation équatorienne chargée de négocier les procédures de retrait des troupes et la création de la mission d'observateurs militaires Équateur-Pérou. Elle a également été membre des groupes de travail qui ont appuyé les commissions et les pourparlers de paix de haut niveau qui ont conduit les Présidents de l'Équateur et du Pérou à signer un Traité de paix définitif en 1998 et à adopter un important programme commun de développement binational.

Parlant couramment l'espagnol, l'anglais, le portugais et l'italien, Mme González Cabal a également une connaissance passive de l'allemand. Elle a représenté son pays aux quatrième et cinquième sessions de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome tenus l'une et l'autre à La Haye en 2005 et 2006 respectivement.

Mme González Cabal a représenté l'Équateur auprès des Gouvernements de l'Autriche, du Brésil et d'El Salvador et a été Ambassadrice en Argentine, au Nicaragua et au Royaume des Pays-Bas. Elle a également été Représentante permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Fonds commun pour les produits de base.

En outre, Mme González Cabal a été observatrice internationale lors des élections générales qui ont eu lieu en mai 2004 au Panama et a été Vice-Présidente du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Conseil des gouverneurs du Fonds commun pour les produits de base.

Mme González Cabal est l'auteur de nombreuses publications et a fait des conférences dans plusieurs universités et institutions au sujet de questions de droit international public. Mariée, elle a deux enfants.

L'élection de Mme González Cabal contribuerait à améliorer la répartition géographique entre les juges de la Cour, comme prévu au paragraphe 8 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

L'Équateur a signé le Statut de Rome en 1998 – sans formuler de réserves – et l'a ratifié le 5 février 2002. L'Équateur a ratifié l'Accord relatif aux privilèges et immunités de la Cour pénale internationale en 2006.

L'Équateur tient à réaffirmer la grande importance qu'elle accorde aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires ainsi que sa ferme volonté de contribuer – par l'entremise de la Cour pénale internationale – à faire en sorte que les crimes visés par le Statut de Rome ne demeurent pas impunis.

\*\*\*